

Sommaire

| | |
|---|----|
| Édito | 1 |
| Votre mission, si toutefois vous l'acceptez... | 1 |
| INTERVIEW DU DR SIMONE MUNCH Au-delà des frontières : le point de vue de la médecine du travail | 2 |
| QUOI DE NEUF, DOCTEUR ?! Le décret du 27 mai 2020 | 5 |
| FOCUS SUR... La formation insolite « Premiers secours en milieu isolé hors métropole » | 6 |
| FORMATION DES NOUVEAUX ENTRANTS Du nouveau du côté de NEO ! | 7 |
| RETOUR D'EXPÉRIENCE Nouragues : nous avons un problème ! | 8 |
| EvRP et le risque mission : une mission pas si impossible ! | 10 |
| COIN DROIT : L'imputabilité au service des accidents intervenus au cours d'une mission | 11 |
| Agenda Actualités réglementaires Brèves de paillasse ANF 2022 | 12 |

ÉDITO

La remarquable diversité des thématiques de recherche du CNRS a amené, dès sa création, ses agents à parcourir le vaste monde. Aujourd'hui, peut-être plus encore que par le passé, ces derniers portent le regard de la science au cœur des déserts ou en pleine forêt amazonienne... en zones polaires ou en haute mer... dans des milieux isolés, voire hostiles.

Bref, en y ajoutant le cas plus classique de déplacements à l'étranger en zone « urbanisée » pour un congrès ou une collaboration, les situations de « mission » sont nombreuses et exposent nos collègues à des risques professionnels – car il s'agit bien de cela – multiples et bien souvent considérables. C'est l'objet de ce numéro, qui ambitionne un tour d'horizon de ce sujet complexe, en abordant ses aspects médicaux et juridiques, la question essentielle de la formation, la spécificité des premiers secours en milieu isolé, l'évaluation des risques encourus... le retour d'expérience partagé en illustre bien la singularité !

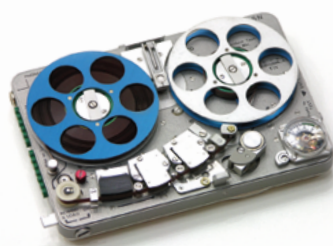
Au-delà de ce thème, ce numéro revient sur le succès grandissant de NEO et la mise en ligne d'une toute nouvelle version modernisée qui offre, en plus d'un nouveau look, encore plus d'interactivité pour une meilleure sensibilisation des nouveaux entrants aux risques professionnels.

Je profite de ces quelques lignes pour annoncer l'année 2022 comme étant celle des assistants de prévention : une action nationale, à destination de l'ensemble des AP des unités du CNRS et de ses partenaires, est en préparation. Cette initiative, portée en collaboration avec le CHSCT national, est d'ailleurs inscrite au programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail de l'établissement. Nous aurons l'occasion de communiquer très prochainement sur ce grand projet.

En attendant, je vous souhaite une excellente nouvelle année 2022 et... une bonne lecture !

Yves Fenech, CNPS

Votre mission, si toutefois vous l'acceptez...



Au CNRS, une personne est considérée en mission dès lors qu'elle se déplace dans le cadre de son activité professionnelle, hors de sa résidence administrative et de sa résidence familiale, pour une durée totale inférieure à 12 mois consécutifs. L'activité et le lieu de la mission conditionnent les principaux risques auxquels elle est exposée.

L'activité peut être de type tertiaire (colloque, réunion, séminaire...) mais il peut aussi s'agir d'expérimentations en laboratoire d'accueil ou encore de travaux en extérieur sur le terrain (fouilles archéologiques, cartographie, recueils de données ou d'échantillons...) pouvant avoir lieu dans des conditions particulières (altitude, plongée, froid extrême...).

Des missions peuvent être menées en France mais également dans le monde entier, chaque pays ayant ses particularités en termes de risques sanitaires, géopolitiques, climatiques, naturels...

Elles peuvent quelquefois se faire dans le cadre d'une urgence comme pour les volcanologues qui doivent être prêts à partir à tout moment.

Dans ce contexte, l'évaluation des risques repose sur :

- Les risques liés aux déplacements : le décalage horaire (perturbation des rythmes du sommeil, déphasage dans la prise de médicaments...), les vols long-courriers (phlébite, otite...) mais aussi les accidents de la route qui représentent LE principal risque en mission !



- Les risques liés aux lieux de mission (pays, relief, saison, contexte géopolitique, risques naturels et sanitaires...).

Exemple

Même un hébergement en hôtel 5 étoiles ne protège pas toujours contre le risque d'hépatite A dans certaines zones d'endémie!

- Les risques liés à l'environnement de travail (forêt, désert, milieux souterrains, zone polaire, altitude...).

Exemple

Le travail dans des grottes peut exposer à un risque de morsure par chauve-souris et de transmission de la rage, même en France.

- Les risques liés à l'activité dans des conditions différentes du laboratoire

(utilisation de produits chimiques, biologiques, d'outils mécaniques, chantier de fouille, plongée, participation aux rituels d'une population locale...).

- Les risques liés à l'isolement, l'éloignement familial et l'absence de repères.

Exemple

Même si de manière générale les personnes qui partent en mission sont plutôt enthousiastes, certaines conditions locales peuvent être difficiles à appréhender.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ORDRE DE MISSION, L'ASSURANCE RAPATRIEMENT

consultez la page « Partir en mission » de l'intranet CNRS :

https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/partir_mission/Pages/default.aspx

À noter que le marché « assurance rapatriement » du CNRS a été renouvelé en 2021. De ce fait, le numéro d'abonnement à transmettre au prestataire a changé.

- Il faut quelquefois prendre en compte aussi des excursions ou visites programmées en marge des réunions de travail, et anticiper les changements possibles de parcours.

Exemple

Dans le cas d'une mission embarquée pour un mois en mer au large de côtes africaines où sévit le paludisme, il est important de prévoir un traitement préventif adapté en cas de débarquement non programmé!¹

INTERVIEW**Dr Simone Munch**

Médecin du travail à la délégation Alsace du CNRS depuis 20 années et adjointe à la CNMP²

Au-delà des frontières : le point de vue de la médecine du travail

Le médecin du travail est un acteur incontournable avant le départ en mission.

Prévention infos est allé à la rencontre du Docteur Simone MUNCH, pour qu'elle présente les pratiques régionales de la délégation Alsace (DR10).

Prévention Infos : Bonjour Docteur. Pouvez-vous nous expliquer votre rôle avant le départ en mission d'un agent ?

Dr Simone Munch : Les visites médicales permettent d'échanger sur les activités et particularités liées à la mission afin d'évaluer les risques pour la santé. Elles permettent aussi de faire le point sur l'état de santé et les traitements suivis. L'entretien peut faire émerger des remarques ou des situations qui interrogent.

Toutefois, les situations suivantes nécessitent une consultation médicale pour avis :

- une mission dans un pays à risque sanitaire à l'étranger hors Europe,
- une mission sur le terrain (altitude, plongée, milieu isolé, difficulté d'accès aux soins...).

Exemples

Une mission en terres australes et antarctiques françaises (TAAF) nécessite des examens médicaux et paracliniques avant le départ du fait de l'isolement sanitaire.

Une mission en altitude, dès 3000 mètres, notamment demande au préalable un test d'effort en hypoxie. L'agent doit savoir reconnaître les symptômes évocateurs d'affections de



haute montagne telles que le mal aigu des montagnes, l'œdème pulmonaire de haute altitude et l'œdème cérébral de haute altitude afin d'adopter sans perte de temps la conduite adaptée.

- une mission d'une durée supérieure à 89 jours consécutifs.

Prévention Infos : Quelles préconisations êtes-vous amenée à faire ?

Dr Simone Munch : Selon le type d'activité et les infrastructures sanitaires sur place, et outre notre rôle d'information, le médecin du travail peut :

- Prescrire ou réaliser les vaccinations recommandées.

Exemples

Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire dans les zones d'endémie et actuellement le seul réalisable uniquement dans des centres de vaccination agréés sauf en Guyane.

Le vaccin contre la rage est fortement recommandé pour un agent amené à travailler avec des chauves-souris ou effectuant une mission en situation d'isolement sanitaire sur le terrain.

Dans le cas du travail en eaux stagnantes, le vaccin contre la leptospirose transmise par les déjections de rongeurs peut être proposé en fonction de l'évaluation des risques (utilisation d'EPI adaptés : gants, cuissardes de type Waders, immersion complète ou non...).

Enfin un vaccin existe pour l'encéphalite à tiques.

- Prescrire ou remettre des répulsifs pour la peau et les vêtements contre les tiques, anophèles, moustiques... en essayant au mieux de prendre en compte le risque environnemental.

- Prescrire ou remettre une trousse de secours personnalisée, avec du petit matériel (pince tire-tique, couverture de survie, écharpe d'immobilisation, matériel pour désinfecter et protéger une plaie, agrafes pour suture...) et des médicaments (antibiotiques, anti-allergiques, anti-diarrhéiques...) adaptés à l'état de santé (allergies connues, traitements en cours) et à l'évaluation du risque encouru.

Exemple

Être proche d'un dispensaire ne suppose pas forcément un accès systématique à du matériel adapté ou à des médicaments!

À la DR10, pour les missions à l'étranger en général, hors centres urbains, nous fournissons une trousse de secours. Des informations médicales sont remises concomitamment à la trousse de secours.

³ <https://www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNMP/missions.htm>

⁴ SST = Sauveteur Secouriste du Travail

⁵ PSC1 = Prévention et secours civiques de niveau 1

⁶ https://intranet.cnrs.fr/prevention_securite/Formations/Pages/PSMI.aspx

⁷ Cette limite peut varier selon les compagnies aériennes.

Pour le contenu d'une trousse de secours, consultez le livret « Santé. Missions & affectations internationales³ ».

- Interroger également sur les contacts utiles (numéros de secours locaux, ambassade...), les moyens de communication disponibles (téléphone satellitaire, téléphone portable fonctionnant dans le pays de destination, balise d'urgence...), la connaissance de l'assurance rapatriement du CNRS...

- Recommander la formation au secourisme de base (SST⁴ ou PSC1⁵) voire même la formation nationale sur les premiers secours en milieu isolé⁶.

Prévention Infos : Vers quels personnels portez-vous une attention particulière ?

Dr Simone Munch : Je tiens à parler de la femme enceinte.

De manière générale, certaines destinations sont déconseillées : altitude, zones très insalubres ou endémiques pour Zika, hépatite E, paludisme... En effet, ces maladies peuvent faire courir des risques graves pour la future mère et le fœtus (risque de mort fœtale, d'avortement...).

Certains traitements préventifs ou curatifs sont par ailleurs contre-indiqués en cas de grossesse : vaccin viral vivant (fièvre jaune...), certains antipaludéens, répulsifs contre les tiques...

Les voyages en avion en particulier les vols long-courriers sont déconseillés après le 7^e mois de grossesse⁷, en raison d'un risque thrombo-embolique potentiellement majoré. L'avis du gynécologue sera dans tous les cas sollicité.

Prévention Infos : De quelle manière sensibilisez-vous les agents sur l'importance de venir vous voir avant un départ en mission ?

Dr Simone Munch : Nous avons l'opportunité de communiquer sur le sujet lors des formations pour les nouveaux

CHIFFRES-CLÉS
sur les missions
au CNRS en 2019

3 615
CONSULTATIONS
MÉDICALES
pour des missions
À L'ÉTRANGER

293
CONSULTATIONS
MÉDICALES
pour des missions
EN ALTITUDE

61
CONSULTATIONS
MÉDICALES
pour des missions
POLAIRES

172
VACCINATIONS
directement en lien
avec des missions
À L'ÉTRANGER

(source : rapport d'activité
CNMP CNRS de 2019)

entrants, des formations dédiées, des séminaires des assistants de prévention, des CRHSCT et des commissions locales dédiées à l'hygiène et la sécurité, et lors d'échanges à l'occasion de visites de laboratoire.

¹ Exemples issus de l'interview du Dr Simone Munch

² CNMP = Coordination Nationale de Médecine de Prévention

Prévention Infos : Est-ce que l'infirmière a un rôle particulier par rapport aux missions ?

Dr Simone Munch : Tout à fait. À la DR10, les infirmières informent et sensibilisent les agents aux risques, effectuent les vaccinations, remettent les répulsifs prescrits, conditionnent et tiennent à jour la trousse de secours, s'assurent que l'ordonnance personnalisée associée aux médicaments prescrits/remis est bien dans la trousse, se chargent de la commande des trousse, du matériel de soins et des médicaments, vérifient les dates de péremption.

Prévention Infos : Est-ce que vous êtes amenée à échanger avec d'autres services de la délégation Alsace pour les missions ?

Dr Simone Munch : Oui, je suis en contact avec les assistants de prévention et le service prévention et sécurité dans le cadre de l'évaluation des risques, ainsi que pour des trousse de secours de véhicules, les EPI (Équipements de Protection Individuelle) mis à disposition... Je suis également en lien avec la direction de la sûreté du CNRS dans le cadre notamment de missions à haut risque sanitaire, la pandémie à COVID-19 actuelle en est une parfaite illustration !

Prévention Infos : Nous avons évoqué longuement la visite médicale avant un départ en mission. Qu'en est-il du retour de mission ?

Dr Simone Munch : Il est important que les agents soient sensibilisés aux symptômes à surveiller au retour d'une mission en zone à risque sanitaire.

Exemple

L'apparition d'une fièvre, de symptômes digestifs, de frissons et/ou de douleurs articulaires dans les trois

mois qui suivent le retour d'une zone d'endémie palustre, doit conduire à évoquer un paludisme même si le traitement préventif était bien pris. Il est essentiel de ne pas passer à côté du diagnostic car un retard de diagnostic peut mettre en jeu le pronostic vital.

Pour les agents qui reviennent d'un pays étranger où sévit par exemple une épidémie virale, il peut être nécessaire d'anticiper un temps de « quarantaine », possible même en l'absence de symptômes.

Exemple

C'est le cas pour la COVID-19 mais aussi dans le cas de Zika ou de la Dengue pour des agents qui vont intégrer un insectarium élevant des moustiques vecteurs.

D'autre part, le diagnostic d'une maladie chez un participant à une mission sur le terrain doit conduire à rechercher l'affection chez ses collègues ayant travaillé dans les mêmes conditions.

Exemple

Pour des missions en eau douce dans certaines zones du globe, la bilharziose transmise par un gastéropode d'eau douce peut se développer sans symptômes et évoluer à bas bruit vers des complications tardives.

Enfin, j'apprécie le retour d'expérience des agents sur leurs difficultés rencontrées sur le terrain, qui enrichit et peut m'amener à compléter certaines prescriptions.

Prévention Infos : Vous travaillez également à la CNMP. Quel est son rôle par rapport aux missions ?

Dr Simone Munch : Chaque médecin est libre de ses pratiques et de ses prescriptions. Mais d'une manière générale, les questions sont harmonisées grâce aux échanges entre collègues dans

le cadre de nos séminaires de formation. D'autre part, nous avons tous accès à des sites spécialisés, des sites médicaux d'informations et d'alertes sanitaires. Enfin, nous avons également des médecins référents.

Nous sommes en relation avec l'assurance assistance-rapatriement-hospitalisation.

En effet, certaines situations épidémiques peuvent s'opposer à un rapatriement sanitaire, comme lors de l'épidémie d'Ebola qui a sévi dans certaines régions d'Afrique subsaharienne toujours sous surveillance de l'OMS⁸.

La CNMP s'attache, dans la mesure du possible, à contacter les agents hospitalisés ou en difficulté à l'étranger. D'expérience, cette prise de contact est le plus souvent vécue comme rassurante par les personnes qui se sentent accompagnées par le CNRS.

Enfin, nous coordonnons les groupes de travail en charge de la mise à jour des livrets « Santé, Missions & affectations internationales⁹ » et « Le travail en haute altitude¹⁰ », en collaboration avec des collègues de l'IRSTEA¹¹, le MNHN¹² et de l'IRD¹³.


En lien avec l'actualité, nous faisons partie de la cellule de crise nationale CNRS pour la COVID-19. Toutes les informations relatives à cette question sont accessibles sur le site intranet « covid »¹⁴.

Prévention Infos : Si un agent ne devait retenir qu'une chose ?


Dr Simone Munch : An-ti-ci-per ! Les délais pour la réalisation de certains examens complémentaires ou les vaccinations nécessaires peuvent quelquefois être assez longs. Il est de ce fait recommandé aux agents qui nous sollicitent pour un départ en mission de prendre leur rendez-vous suffisamment tôt avant de partir.

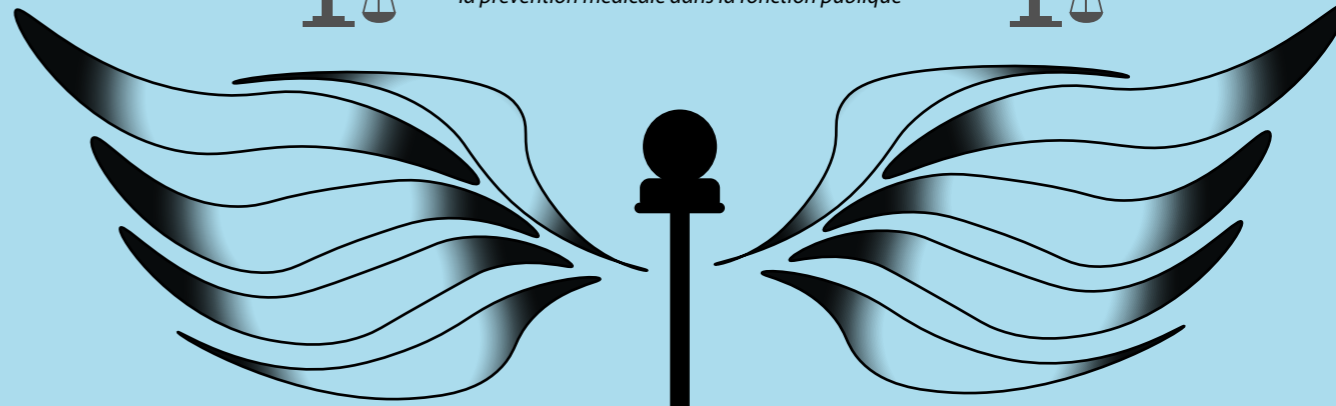
Quoi de neuf, docteur ?!


Un décret sorti en 2020 vient modifier l'organisation du suivi médical des agents de la fonction publique quelle que soit leur activité. Découvrez ici les principales évolutions.



DÉCRET DU 27/05/2020
relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique









Femmes allaitantes

La surveillance médicale particulière pour les femmes enceintes est étendue aux femmes venant d'accoucher ou allaitantes. Le médecin du travail peut également proposer des aménagements temporaires de poste ou de conditions d'exercice des fonctions.




Périodicité

La fréquence des visites médicales est modifiée. La visite périodique pour les agents non soumis à surveillance médicale particulière reste à 5 ans maximum ; elle pourra être réalisée par un.e infirmier.ère. En revanche, la visite périodique pour surveillance médicale particulière réalisée par le médecin du travail passe de 1 à 4 ans, avec une visite intermédiaire qui pourra être réalisée par un.e interne en médecine du travail, un.e collaborateur.trice médecin ou un.e infirmier.ère.



Mutualisation

Les services de médecine de prévention peuvent se mutualiser en un service commun avec les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Un organisme à but non lucratif peut se mutualiser sous couvert de l'établissement d'une convention et après avis du CHSCT*.



Temps médical

L'autorité administrative détermine les moyens humains des services de médecine de prévention. Le décret ne précise plus de quota de temps médical. À présent, il est laissé à l'appréciation de l'établissement. Le CNRS n'a pas prévu de modifier la règle d'1 ETPT médecin pour 1 500 agents stipulée dans son instruction du 01/12/2012.



Dénomination



Téléconsultation

*comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

⁸ OMS = Organisation Mondiale de la Santé

⁹ <https://www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNMP/missions.htm>

¹⁰ <https://www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNMP/altitude.htm>

¹¹ IRSTEA = Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

¹² MNHN = Muséum National d'Histoire Naturelle

¹³ IRD = Institut de Recherche pour le Développement

¹⁴ https://intranet.cnrs.fr/Vie_interne/msg/Pages/Coronavirus--consignes-et-conseils.aspx

FOCUS SUR La formation insolite

« Premiers secours en milieu isolé hors métropole »

Comment faire face à un accident de terrain en milieu isolé à l'étranger ? Découvrez cette formation insolite conçue sur mesure pour ces chercheurs et ITA pouvant se retrouver dans des situations extrêmes.

Deux blessés gisent en contrebas du sentier, l'un est inconscient et l'autre présente une fracture. Un éboulement de terrain vient de les emporter. Une 3^e personne, témoin de l'accident, est en état de choc. Paniquée, elle alerte ses collègues restés au camp de base. Heureusement, parmi les membres de la mission, deux sont secouristes. Ils arrivent sur les lieux munis de leur trousse de secours.

Rassurez-vous ! Il ne s'agit, ici, que d'un exercice de simulation proposé dans le cadre de cette formation. Les « apprentis-secouristes » doivent faire un bilan des victimes, utiliser le matériel de la trousse de secours, exécuter les gestes enseignés préalablement, solliciter un avis médical et probablement organiser l'évacuation des blessés. Pour les encadrer, cinq intervenants veillent au bon déroulement de l'exercice : deux spécialistes du secourisme, deux médecins CNRS et une ingénieure de prévention.

L'objectif ?

Préparer les agents partant sur le terrain, dans des zones reculées, à anticiper et savoir faire face à un accident ou à un

POUR RAPPEL

Réglementairement, le directeur ou la directrice d'unité¹ est responsable de la santé et de la sécurité des agents placés sous son autorité, y compris lorsque ces derniers sont en mission. Il lui appartient donc, de s'assurer que les responsables de mission², en lien avec le ou les assistant.e.s de prévention, mettent tout en œuvre pour que les équipes sur le terrain soient préparées.



problème de santé. Loin de tout, dans un environnement potentiellement hostile, où les structures sanitaires sont éloignées voire absentes et les services de secours déficients, un accident ou un problème de santé, même bénin, peut avoir de lourdes conséquences. S'y préparer, avant de partir, c'est avant tout se donner toutes les chances de préserver sa santé et celle de ses collaborateurs mais aussi d'éviter l'arrêt prématuré de la mission.

Cette formation met l'accent sur :

- La préparation de la mission
- Que faire en cas de traumatisme, brûlure, hémorragie, diarrhée, fièvre, allergie, morsure...
- L'adaptation de la trousse de secours en fonction de la mission
- Le choix du matériel : compact, léger, simple d'utilisation et efficace
- L'enseignement de techniques de secourisme et de survie simples et éprouvées, y compris en milieu aquatique (module aquatique).

Depuis 2020, pour plus de réalisme, cette formation se déroule en métropole en

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Intranet CNRS la formation PSMI



milieu naturel de façon à se rapprocher au maximum des conditions réelles d'une mission. Elle se compose d'1/3 de théorie, d'1/3 d'ateliers pratiques et d'1/3 de mises en situation en pleine forêt. Depuis ses débuts, plus de 200 personnes ont suivi cette formation. Retrouvez-la chaque année dans le catalogue des ANF³. Quelques sessions ont eu lieu en intra dont notamment la dernière en Guyane pour former les agents du LEEISA (USR 3456) et d'ECOFOG (UMR 8172).

CONTACT

Céline Bataillon
Coordination nationale de prévention et de sécurité
✉ celine.bataillon@cnrs.fr

FORMATION DES NOUVEAUX ENTRANTS

Du nouveau du côté de NEO !

Chaque année, 7 700 nouveaux entrants sont formés à la prévention des risques professionnels grâce à la plateforme bilingue d'e-learning NEO. Depuis octobre 2021, NEO se dévoile sous un autre jour : plus d'interactivité, un nouveau design, de nouvelles voix ! Découvrez vite à quoi ressemble cette nouvelle version et déployez-la au sein de votre unité... si ce n'est pas déjà fait !

Qu'est-ce que NEO ?

Développée conjointement par l'Inserm et le CNRS, NEO est une plateforme d'apprentissage en ligne mise à disposition des unités de recherche. Son objectif est de dispenser une e-formation à la sécurité créée, sur mesure, pour les nouveaux entrants des unités.

Cet outil de formation propose quatre modules : « la prévention », « le risque incendie », « le risque chimique » et « le risque biologique ». Chaque module dure entre 30 et 45 minutes, et est validé par un QCM conditionnant la délivrance d'une attestation de formation.

Quels sont les avantages de l'outil NEO pour l'assistant.e de prévention ?

- Il allège sa tâche en dispensant à chaque nouvel entrant une information en matière de prévention et sécurité homogène et validée nationalement.
- Il garantit la traçabilité en conservant l'historique des sessions de formation.
- Il offre la possibilité de personnaliser le parcours de formation afin qu'il soit adapté aux risques rencontrés dans l'environnement de travail de l'agent.
- Il intègre automatiquement les nouveaux entrants de l'unité dès lors qu'ils sont renseignés dans le système d'information du CNRS (RESEDA).
- Il permet le suivi en temps réel de l'état d'avancement des sessions de formation.

- Il relance automatiquement les agents n'ayant pas encore finalisé leur parcours de formation dans le délai imparti.
- Il génère l'attestation de formation une fois le parcours terminé.

Grâce à NEO, l'assistant.e de prévention gagne du temps et peut ainsi s'impliquer davantage dans la sensibilisation des nouveaux entrants au fonctionnement et aux risques spécifiques de l'unité.

Le succès de NEO

Dès son déploiement national, l'engouement pour NEO n'a fait que croître pour atteindre près de 31 000 personnes formées à ce jour au CNRS, réparties sur 40 % des unités de recherche (440 unités). Face à cet essor et suite à de multiples demandes, il est rapidement devenu nécessaire de mettre à jour les modules d'origine ainsi que de renforcer la dimension interactive.

Quoi de plus avec le « nouveau NEO » ?

NEO affiche désormais un nouveau design accompagné de voix humaines (adieu la mascotte et sa voix robotique !). De plus, les modules ont été revus intégralement et fractionnés dans le but d'alterner des apports théoriques et des activités ludiques (mots croisés,

textes à trous, associations d'images...). De ce fait, l'apprenant devient acteur de sa formation. L'accessibilité de la plateforme s'élargit aux malentendants grâce à l'introduction de sous-titres pour les voix françaises comme anglaises. Enfin, le QCM passe de 3 à 10 questions issues aléatoirement d'une banque de 30 questions afin de consolider l'étape de validation des acquis du nouvel entrant. L'ensemble de ces évolutions a pour ambition de développer l'implication des entrants, l'interactivité des modules et la consolidation des connaissances face aux divers risques induits par les activités de l'agent.

POUR CONCLURE

NEO facilite une des missions principales de l'assistant.e de prévention. Faites donc le choix de déployer NEO dans votre unité afin de compléter votre offre de formation tout en modernisant l'approche de la prévention des risques.

CONTACT

Robin Vasanthakumar
Coordination nationale de prévention et de sécurité
✉ robin.vasanthakumar@cnrs.fr

Découvrez la nouvelle version de NEO en regardant la vidéo de présentation !

LA PLATEFORME NEO

SE RENOUVELLE

Scannez le QR code pour accéder à la vidéo de présentation de la plateforme NEO

▶

cnrs

TOUT DÉBUTE AVEC NEO !

¹ En vertu de la délégation de pouvoir qui lui est conférée en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail pour le CNRS

² En tant que responsable d'équipe comme le définit l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS.

³ ANF = Action Nationale de Formation

¹ SPS = Service de Prévention et de Sécurité de la délégation régionale CNRS

RETOUR D'EXPÉRIENCE

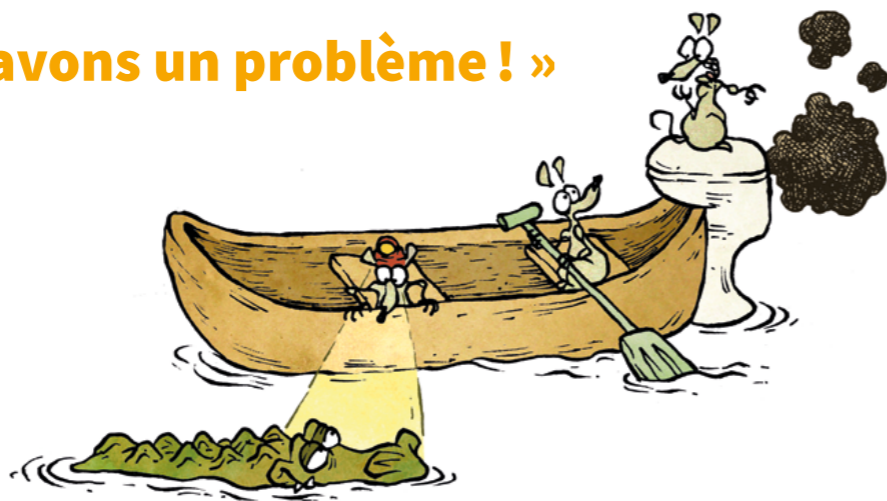
«Nouragues : nous avons un problème ! »

CONTEXTE

La station des Nouragues, située au cœur de la Guyane française, a pour mission de promouvoir la recherche scientifique en forêt tropicale humide, dans un site éloigné de toutes activités humaines. Elle se trouve à 100 km du 1^{er} hôpital, et est accessible uniquement en pirogue (4 à 8 heures de trajet selon la saison, depuis le village Régina) ou en hélicoptère (30 minutes depuis Cayenne).

Dans le cadre de leurs missions, les agents permanents de la station se rendent régulièrement au camp Pararé situé sur la crique Arataye accessible depuis le fleuve Approuague.

Lors d'un trajet en pirogue, une panne de moteur va perturber la logistique bien huilée de la station de recherche...



Après une heure de navigation, le moteur de la pirogue, pourtant révisé récemment, s'arrête. Le piroguier analyse le moteur tandis que la pirogue continue sa descente, poussée par le courant. La pirogue est dirigée à l'aide de l'unique pagaie à bord.

Après une vidange et un changement de filtre, le piroguier décide d'examiner la situation à l'arrêt mais l'origine de la panne reste introuvable et le moteur inopérant.

L'équipage ne dispose pas de téléphone satellite, ce dernier étant en panne.

Ne voulant pas prendre le risque de laisser une personne seule dans la pirogue ou d'abandonner leurs affaires pour rejoindre un camp à 30 minutes de marche à travers la forêt, ils décident de descendre le fleuve à la rame jusqu'au camp CISAME dont l'arrivée est estimée avant la nuit d'après leur GPS (trajet B1).

La météo est clémente, l'équipage dispose d'un matériel limité (5 litres d'eau, quelques vivres, kit de pêche, trousse de secours¹, balise d'urgence SPOT²), mais l'ambiance reste détendue et les 3 hommes se relaient, guidés par la rivière.

Vers 17 heures, l'équipage réalise que la vitesse estimée par le GPS tenait compte de la propulsion moteur. Il prend alors conscience qu'ils n'arriveront pas au camp CISAME avant la nuit.

Les agents décident donc d'envoyer un message grâce à la balise-spot qui est leur unique moyen de communication en l'absence de réseau sur les fleuves de Guyane. Elle permet d'envoyer 4 types de messages pré-programmés par mail et SMS à des destinataires pré-enregistrés.

Deux messages sont envoyés par la balise à quelques minutes d'intervalle : « Bonjour, C'est X, tout va bien, je suis à tel point GPS. » puis « Bonjour, J'ai besoin d'aide mais je ne suis pas en détresse vitale. », avec l'espoir de l'arrivée d'une pirogue de secours.

Au total, 6 messages avec leurs positions GPS partent et indiquent leur avancée sur le fleuve.

La compagne d'un des agents reçoit et relaie à son tour cette information notamment auprès de la directrice technique des Nouragues.

La nuit est désormais tombée, mais l'équipage dispose d'un équipement vestimentaire suffisant. Munie d'une seule lampe frontale, utile pour éviter les rochers, l'embarcation se dirige avec la ligne imaginaire qui se dessine entre la clarté du ciel et la noirceur de la forêt.

22 heures: La pirogue accoste sur le ponton du camp CISAME où le gîte (hamac et duvet) et le couvert leur sont offerts. Grâce à la connexion Wifi, ils conviennent avec la responsable technique des Nouragues des modalités de leur rapatriement.

Le lendemain matin à 6h00, un autre piroguier vient les chercher et les ramène à Régina (trajet B2).

À 12h30, ils rejoignent enfin Cayenne par la route, fatigués mais désormais



Trousse de secours¹, incluant la balise de géolocalisation SPOT²

lancés pour améliorer les procédures grâce à leur mésaventure fluviale!

ANALYSE DE L'ÉVÈNEMENT

L'assistante de prévention de la Station, en lien étroit avec l'IRPS et le médecin de la DR16, malgré la distance, a constitué un groupe de travail avec les personnes concernées par l'évènement.

L'arbre des causes étagé³ met en lumière des axes d'amélioration.

Grâce à l'implication de la direction, des mesures de prévention ont déjà pu être mises en œuvre très rapidement.

CONTACT

Station de recherche des Nouragues

✉ usr3456_nouragues_equipe@cnrs.fr

MESURES DE PRÉVENTION PRÉCONISÉES

Moyens organisationnels

- Limiter le nombre de transports en pirogue par semaine, et envisager l'hélicoptère si augmentation des trajets.
- Prévoir systématiquement une nuitée en station, pour tout l'équipage, évitant ainsi tout trajet à la tombée de la nuit et permettant également une passation exhaustive sans contrainte de temps des informations entre agents.
- Rédiger un plan de prévention avec le transporteur en pirogue.

• Identifier les secours extérieurs mobilisables et les hébergements étapes possibles le long du fleuve et mettre à jour les annuaires des personnes à contacter.

Moyens techniques

- À chaque départ, s'assurer que la pirogue dispose de la touche CNRS avec le kit de survie, un téléphone satellite avec abonnement, un moteur et deux rames. Ces éléments sont à vérifier par les embarqués.

Moyens humains

- Former les agents et les proches impliqués dans le système d'alerte.
- Sensibiliser les embarqués au système d'alerte (dont l'utilisation de la balise SPOT²).
- Initier les agents à la langue brésilienne et portugaise pour comprendre le piroguier.
- Former les agents à la pratique de la pirogue et au sauvetage en rivière lors des formations de secourisme en milieu isolé (incluant le module aquatique).



Vue drone de camp Pararé, station scientifique des Nouragues

RAPPEL DES FAITS

Ce matin-là, deux agents de la station remontent le fleuve Approuague depuis Régina vers le camp Pararé (trajet A). En chemin, ils sont ralentis par un barrage de gendarmerie, à la recherche de pirogues d'orpailleurs illégaux. À peine arrivé au camp, le piroguier, un prestataire extérieur, embarque vers 14h30 deux autres agents de la station pour faire le trajet inverse (trajet B).

¹ Trousse de secours adaptée aux activités de la station des Nouragues en Guyane

² Balise de géolocalisation SPOT

³ Arbre des causes

EvRP et le risque mission : une mission pas si impossible !

EvRP est une application web permettant de réaliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de son unité.

Au cœur du dispositif de prévention, ce document formalise l'ensemble de la démarche d'évaluation des risques et inclut un programme d'actions de prévention. Ainsi, des mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines permettent de réduire le plus possible les risques professionnels voire les supprimer.

Depuis la conception de l'application en 2006, EvRP propose un panel de 23 risques dont le risque mission. Longtemps sous-estimé dans l'évaluation des risques, force est de constater que ces dernières années, ce risque est de mieux en mieux appréhendé. En effet, à ce jour, sur les 264 unités ayant un DUERP saisi dans l'application EvRP du CNRS¹, 101 y ont évalué le risque mission ce qui représente quasiment 40 % d'entre elles.

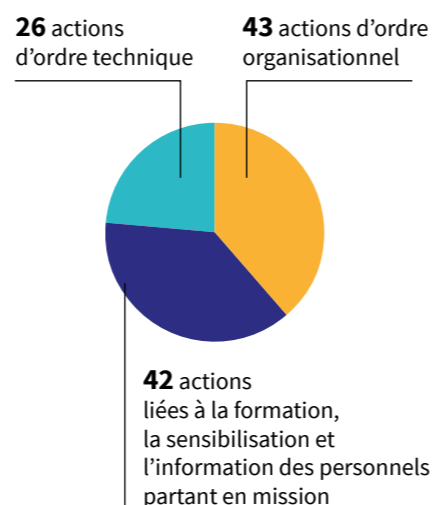
C'est ainsi qu'au total, 203 risques liés aux missions y ont été décrits. Ils concernent par ordre d'importance :

- les modes de déplacements : sur route, par bateau, sur terrain escarpé...
- les risques liés à l'activité et à l'isolement : travail en hauteur, risques liés aux outils/équipements (drone, foreuse, machette...), plongée, travail isolé...
- la situation sanitaire du pays ou de la zone de mission : maladies endémiques/épidémiques/émergentes, infrastructures sanitaires éloignées, risques liés aux soins sur place...

- les risques liés à l'environnement : travail en altitude, travail à des températures extrêmes (chaud ou froid), milieu humide, faunes et flores sauvages potentiellement dangereuses...
- la situation géopolitique du pays ou de la zone de mission : insécurité, insurrection, présence de groupes armés...
- les risques naturels : séisme, volcanisme, tsunami, cyclone/typhon...

Dans les programmes d'actions des DUERP de ces unités, on distingue 111 mesures de prévention associées au risque mission qui se répartissent de la façon suivante :

- 43 actions d'ordre organisationnel : référencement des numéros de secours, assurance rapatriement, contrôle des EPI et du matériel de secours, suivi des visites médicales avant mission...
- 42 actions liées à la formation, la sensibilisation et l'information des personnels partant en mission : suivre la formation « Premiers secours en milieu isolé », sensibiliser tous les membres de la mission sur les risques avant le départ...
- 26 actions d'ordre technique telles que l'achat d'équipements de secours (trousse de secours...), de moyens de communication (téléphone satellitaire), de DATI² ou encore l'achat d'EPI...



111 mesures de prévention associées au risque mission

La maîtrise des risques en mission nécessite une bonne anticipation. L'analyse préalable de ces risques et la mise en œuvre de mesures de prévention ciblées témoignent de l'évolution des pratiques et d'une meilleure prise en compte de ce risque « hors des murs » du laboratoire.

CONTACT

Sylvie Héron
Chargée de mission nationale EvRP
✉ sylvie.heron@dr4.cnrs.fr

Le coin droit L'imputabilité au service des accidents intervenus au cours d'une mission

Un agent glisse dans la salle de bain de sa chambre d'hôtel à l'occasion d'une mission : doit-on considérer que cet accident est un accident de service ?

Il n'y a pas de présomption d'imputabilité au service. Un lien de causalité directe entre le service et l'accident doit être démontré¹.

Cependant, la jurisprudence considère de façon constante que l'accident survenu en mission doit être regardé comme un accident de travail ou de service alors même qu'il serait survenu à l'occasion d'un acte de la vie courante, sauf s'il a lieu lors d'une interruption de cette mission pour des motifs personnels (CE, 3 décembre 2004, n° 260786 Quinio).

Ainsi, la circonstance que l'accident soit intervenu en dehors du temps et du lieu de travail ne suffit pas à exclure l'imputabilité au service.

Seuls des motifs personnels, tels que des congés ou la participation à des activités sans lien avec l'objet de la mission, permettent d'exclure la responsabilité de l'employeur. L'interruption de mission est entendue comme « le fait pour un salarié, par un agissement personnel sans relation avec la mission, de rompre

le lien de subordination, de se placer dans une situation qui ne constitue pas le prolongement normal de la mission »².

L'agent en mission est un « agent en service, muni d'un ordre de mission pour une durée totale qui ne peut excéder douze mois, qui se déplace pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale »³.

Pour être couvert, l'agent doit être muni d'un ordre de mission - avec ou sans frais - signé du/ou de la directeur(rice) d'unité fixant notamment la durée, le lieu, l'objet et les activités exercées.

Le CNRS, en tant qu'employeur, est responsable de la prise en charge de l'accident en mission au titre de la législation sur les accidents de travail et maladies professionnelles.

S'agissant des missions à l'étranger, le CNRS a contracté une assurance assistance rapatriement et hospitalisation. La couverture comprend une avance de frais médicaux, des frais liés à l'hospitalisation et au rapatriement mais également une assistance juridique et médicale à distance. En cas de sinistre, l'agent doit contacter dans les plus brefs délais l'assureur.

L'agent doit par ailleurs alerter immédiatement le ou la directeur(rice) d'unité et le directeur de la sûreté soit par téléphone soit à l'adresse fsd.incident@cnrs.fr. En cas d'urgence, il peut contacter le CNRS via le numéro de crise (+33 145 20 02 51).

CONTACT

Louise Dapremont
Juriste du Pôle responsabilité pénale et maîtrise des risques de la direction des affaires juridiques
✉ louise.dapremont@cnrs.fr

¹ L'application EvRP élaborée par le CNRS en 2006, a tout d'abord été développée en interne. Dans le cadre de la mutualisation des outils au niveau ministériel, l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et des établissements) s'est associée au CNRS en 2010 pour en assurer un nouveau développement et la propose désormais à ses adhérents. Depuis lors, plusieurs partenaires du CNRS ont acquis l'outil EvRP pour leur établissement. Dans ce cas, les unités CNRS hébergées par ces partenaires bénéficient également de l'application mais son déploiement et son administration sont alors gérés par ledit partenaire en totale indépendance. À l'inverse, les unités dont l'hébergeur ne dispose pas de l'outil EvRP ou un équivalent pour leur établissement peuvent utiliser EvRP et sont alors gérés par le CNRS. De même 84 % des unités hébergées par le CNRS (soit 150/179) utilisent EvRP. Ainsi, sur les 1 100 unités CNRS nécessitant un DUERP, 264 sont dans cette situation et ont déclaré un DUERP via EvRP.

² DATI = Dispositif d'Alerte pour les Travailleurs Isolés

¹ CE, 14 mai 2008, n° 293899 ; CE, 9 juillet 2009, n° 299743.

² Conclusions du commissaire au gouvernement dans l'arrêt Quinio - CE, 3 décembre 2004, n° 260786.

³ Article 2 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

AGENDA

ANF 2022

PREMIERS SECOURS EN MILIEU ISOLÉ HORS MÉTROPOLE

- Peyrolles-en-Provence (13)
26 au 29 septembre 2022

Ouverture des inscriptions
au printemps 2022 !

En savoir plus : https://intranet.cnrs.fr/prevention_securite/Formations/Pages/PSMI.aspx



Webinaire
à (re)visionner

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : CONNAÎTRE ET PRÉVENIR LES RISQUES

- Web
Ce webinaire portait sur les perturbateurs endocriniens en milieu de travail, substances ou des mélanges chimiques capables de modifier le fonctionnement du système hormonal. Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ? Quels sont les risques pour la santé ? Comment identifier ces substances chimiques et les expositions professionnelles associées ? Quelle démarche de prévention mettre en œuvre en entreprise ?

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-308>



Webinaire
à (re)visionner

COMMENT MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES POLYEXPOSITIONS CHIMIQUES ?

- Web
Ce webinaire portait sur la prise en compte des polyexpositions chimiques lors de l'évaluation des risques chimiques. En effet, ces expositions à de multiples agents chimiques peuvent avoir des effets imprévus sur la santé et nécessiter la mise en place de mesures de prévention adaptées. Présentation des apports des outils qui prennent en compte les polyexpositions chimiques (notamment Mixie France) et de la démarche de prévention.

En savoir plus : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-274>

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

RADON

Arrêté du 30 juin 2021, relatif aux lieux de travail spécifiques pouvant exposer des travailleurs au radon. Il détermine la liste des lieux de travail spécifiques, autres que dans les bâtiments (sous-sols et RdC), nécessitant une évaluation du risque radon.

RISQUE BIOLOGIQUE

Arrêté du 16 novembre 2021, fixant la liste des agents biologiques pathogènes. Il revoit la liste des agents biologiques pathogènes auxquels certains travailleurs sont susceptibles d'être exposés. Ce texte abroge l'ancien arrêté du 18 juillet 1994.

BRÈVES DE PAILLASSE

MÉDECINE DE PRÉVENTION

Les services de médecine de prévention (CNRS, IRD, UVSQ) ont mis à jour le **guide missions & affectations internationales**. Ce livret présente les recommandations sanitaires pour les voyageurs (vaccinations, pratiques d'hygiène et de prévention, maladies des voyages, précautions pour les missions et les expatriations).



AUTOCLAVES DE STÉRILISATION

La brochure **INRS ED 6452 - les autoclaves de stérilisation**, vient de paraître.

Elle a pour objectifs d'aider les exploitants d'autoclaves, responsables de laboratoire ou de service, préventeurs et personnel les mettant en œuvre à identifier les dangers des équipements, à en évaluer les risques, à mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées et à respecter la réglementation en vigueur.

BATTERIES AU LITHIUM

L'INRS a publié en mars 2021 la brochure **ED 6407 - les batteries au lithium**. Celle-ci explique les risques associés au stockage, à leur manipulation... et propose les mesures de prévention adaptées. En octobre 2021, l'INRS complète cette brochure par la création d'un dossier web intitulé « **Utilisation de batteries au lithium** ».



ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

L'INRS a publié la 4^e édition du guide méthodologique **ED 945**, sur la mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives (Atex). Cet outil présente la démarche d'évaluation des risques Atex, ainsi que des mesures de prévention ou de protection contre le risque d'explosion.

ÉQUIPEMENTS DE PREMIER SECOURS

L'INRS a publié une nouvelle fiche pratique **ED 151**, concernant les douches de sécurité et lave-œil destinés à éviter une brûlure chimique de la peau ou des yeux en cas de projection ou de contact avec un produit chimique.

Cette fiche présente les différents types d'équipements disponibles, des conseils pour les choisir et des préconisations d'utilisation.



CONTACTS

PRÉVENTION INFOS - COORDINATION NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ
1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex - Tél. : 01 45 07 54 88 - Mél : cnps@cnrs.fr
www.dgdr.cnrs.fr/SST/CNPS/

Directeur de la publication Yves Fenech

Comité de rédaction Céline Bataillon, Marie-Pierre Bris, Andréa Cattani, Benoît Choteau, Marie-Hélène Coulis, Marjorie Hellier, Robin Vasanthakumar

Mise en page Coconut graphics - 02 99 45 73 39

Illustration William Augel

Imprimé sur papier recyclé

